

Communiqué de presse

Bois-Colombes, le mardi 4 novembre 2014

**Aviva et l'association Prévention Routière
se mobilisent à nouveau pour alerter sur les dangers du téléphone au volant
#ZeroTelAuVolant**

Aviva France, acteur majeur de l'assurance, et l'association Prévention Routière déploient à nouveau leur campagne de sensibilisation sur les dangers de l'usage du téléphone au volant responsable de 10% des accidents de la route*.

La campagne, qui débute le 4 novembre, est destinée aux particuliers et professionnels. Intitulée « Vous êtes quelqu'un de bien », elle a pour ambition d'interpeller les usagers de la route et de leur rappeler les dangers de l'utilisation du téléphone au volant.

Les conducteurs qui téléphonent au volant (avec ou sans kit mains-libres) ont 3 fois plus de risques d'avoir un accident**. Et dans nos sociétés où « l'hyper-disponibilité » est la règle, l'utilisation du mobile en conduisant représente un danger croissant.

« Tes filles voulaient te dire bonne nuit, tu aurais au moins pu décrocher »

Du 9 novembre au 6 décembre, la campagne de sensibilisation, réalisée par l'agence CLM BBDO, sera visible sur près de 600 points d'affichage. Quatre visuels ont été déclinés afin de mettre en avant, dans des contextes différents, un seul et même risque : l'utilisation du téléphone portable au volant.



Particuliers



Professionnels



L'objectif de cette campagne « Vous êtes quelqu'un de bien » est d'interpeller les conducteurs et de les inciter à ne pas décrocher leur téléphone, en mettant en scène les « reproches » qui peuvent leur être formulés, lorsqu'ils ne sont pas immédiatement joignables.

La signature de la campagne permet de déculpabiliser le conducteur, lui faisant comprendre que l'important n'est pas de décrocher son téléphone mais d'éviter l'accident.

* DSCR

** Expertise collective Inserm/Ifsttar 2011

Une campagne participative

Cette année, la campagne a été créée de manière collaborative : l'une des accroches est issue d'un concours organisé par Aviva auprès de ses collaborateurs et de ses fans Facebook. Une cinquantaine de propositions d'accroches avaient été retenues et présentées à un jury qui en a récompensé trois et retenu une, figurant ainsi sur l'affiche : « Vous voulez faire carrière ? Commencez par décrocher quand votre patron vous appelle ! ».

#ZeroTelAuVolant : une campagne relayée sur les réseaux sociaux

Plusieurs messages de prévention seront diffusés sur les pages Facebook Aviva France et Association Prévention Routière ainsi que sur les comptes Twitter @AvivaFrance et @Preventionrout, via le hashtag #ZeroTelAuVolant. Un jeu-concours sera organisé pour favoriser l'engagement et la prise de conscience des dangers du téléphone au volant. Il permettra de mettre en avant les gestes de prévention à adopter, comme éteindre son téléphone avant de prendre le volant ou le mettre sur silencieux pour s'assurer de ne pas être distrait. Des lots comme un Ipad ou un GPS seront à gagner.

Aviva et l'association Prévention Routière : un partenariat qui s'inscrit dans la durée



pour la
prévention

Depuis 2009, Aviva et l'association Prévention Routière unissent leur expertise en matière d'accidentologie et de risques routiers pour mener ensemble des actions de prévention à destination du grand public.

« Nous sommes partenaires de l'association Prévention Routière depuis 2009. Comme en 2013, cette campagne est l'occasion de réaffirmer notre rôle d'acteur majeur de la prévention, en prônant les comportements responsables au volant » précise Claude Zaouati, directeur général d'Aviva Assurances. « Avec l'association Prévention Routière et au travers de l'ensemble de nos agents généraux, nous poursuivons le même but : faire baisser le nombre d'accidents sur les routes de France. »

« L'usage du téléphone au volant induit une forte hausse du temps de réaction et une diminution de l'attention sur la route. C'est pourquoi il est important de rappeler aux conducteurs que cette pratique n'est pas compatible avec la conduite. Il nous semblait donc tout à fait légitime de renouveler nos messages de prévention en nous associant à notre partenaire Aviva, avec qui nous communiquons sur ce sujet essentiel depuis 5 ans » explique Jean-Yves Salaün, délégué général de l'association Prévention Routière.

Téléphone au volant : ce que dit le Code de la route

L'usage d'un téléphone tenu en main est interdit pendant la conduite. (Article R412-6-1 CR)

La sanction est une amende de 135 € et un retrait de 3 points au permis de conduire. Les cyclistes risquent la même amende, mais pas de retrait de points.

Concernant le kit mains libres, son usage n'est pas interdit par le Code de la route. Toutefois un conducteur qui n'est pas en mesure d'effectuer « commodément et sans délai les manœuvres qui lui incombent » alors qu'il utilise son kit mains libres pendant la conduite peut se voir verbaliser sur le fondement de l'article R412-6 (amende de 35 € mais aucun retrait de points) (jurisprudence de 2003).

Contacts presse

Aviva France

Karim Mokrane - 01 76 62 76 85 - courriel : karim_mokrane@aviva.fr

Thibault de Saint Simon – 01 76 62 67 88 – courriel : thibault_desaintsimon@aviva.fr

Association Prévention Routière

Sophy SAINTEN - 01 44 15 27 79- Courriel : s.sainten@preventionroutiere.asso.fr

A propos d'Aviva

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (agents généraux, courtiers, conseillers vie, conseillers en gestion de patrimoine UFF). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, le Groupe Crédit du Nord. Aviva emploie directement plus de 4700 collaborateurs.

Plus d'infos sur : presse.aviva.fr et sur Twitter : [@AvivaFrance](https://twitter.com/AvivaFrance)

A propos de l'association Prévention Routière

Association loi 1901, créée en 1949 et reconnue d'utilité publique depuis 1955, l'association Prévention Routière s'est donné pour mission de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public et la formation continue des conducteurs.

Son réseau implanté sur tout le territoire national relaie sur le terrain les campagnes nationales et initie ses propres actions de prévention. Chaque comité anime un réseau de bénévoles.

Plus d'infos : www.preventionroutiere.asso.fr

www.facebook.com/AssoPreventionRoutiere

[@Preventionrout](https://twitter.com/Preventionrout)